

Le français suit l'anglais

MEDIA NOTICE

For Immediate Release (12 January 2024)

CANADA MUST PUT AN END TO THIS MISCARRIAGE OF JUSTICE



Photo of Hassan Diab greeted at Ottawa airport by his wife (Rania Tfaily), and his two children, Jenna and Jad

Six years ago, on 14 January 2018, Hassan Diab returned to Canada. He had spent thirty-eight months in the French maximum security prison of Fleury-Mérogis just outside Paris. For most of that time, Dr. Diab was held in solitary confinement for up to twenty-two hours a day. He was never formally charged nor tried in court.

On Friday, 12 January 2018, Jean-Marc Herbaut and Richard Foltzer, the two senior anti-terrorist investigation judges responsible for Dr. Diab's case, signed their 72-page 'Order of Dismissal' decision (*Ordonnance de non-lieu*). They had determined that there was no evidence to justify bringing Dr. Diab to trial and ordered his immediate, unconditional release. This concluded thirty-eight years of investigation into the 1980 rue Copernic bombing.

Dr. Diab's French lawyers, William Bourdon, Apolline Cagnat, and Amélie Lefebvre, stated that *“this decision is exceptional [...] in French judicial history. It is based on clear evidence that there is no possibility of attributing to Hassan Diab any responsibility in the attack.”*

With the active support of Global Affairs Canada (Foreign Minister Chrystia Freeland) and Canadian Embassy officials in Paris, Dr. Diab was able to fly back to Ottawa on 14 January 2018. He was welcomed at the airport in the early hours of the morning by his wife and children, together with many of his local supporters.

The sense of relief and the hope that justice was finally being done, were to be short-lived. The French Prosecutor appealed against Dr. Diab's release. Pressure from victims' advocacy groups, aligned with ultra-conservative political opinion, and the compulsion to identify the individual(s) responsible for the 1980 explosion, all combined in the scapegoating of Dr. Diab. The French Court of Appeal, after multiple delays, rendered its opinion on 27 January 2021, effectively dismissing the *Ordonnance de non-lieu* and ordering that Dr. Diab stand trial.

Dr. Diab's Canadian lawyer, Donald Bayne, carried out a detailed analysis of the Court of Appeal decision: (<https://www.justiceforhassandiab.org/wp-content/uploads/2021/05/DIAB-Memo-France-COA-2021-05-05.pdf>). Donald Bayne concludes: “*The serious multiple errors of fact, reliance on evidence so unreliable it should be disregarded, misstatement of its own mandated handwriting report, resort to sheer speculation in an effort to explain away “essential elements” of exculpatory fingerprint and consistent alibi evidence, willful ignorance of the actual evidence and imposition on Hassan Diab of an impossible onus to prove absolute innocence “indisputably” demonstrate that the decision of the French Court of Appeal to set aside the Investigation Judges’ Order of Dismissal and order that Hassan Diab be put on trial in France is an unjust decision and one that perpetuates over a decade-long miscarriage of justice.*”

Dr. Diab was tried *in absentia* in April 2023. Although the Investigation Judges (Jean-Marc Herbaut and Richard Foltzer) testified that there was no valid basis for a conviction, the Special Assize Court in Paris sentenced Dr. Diab to life imprisonment and ordered his arrest. “*The unjust French conviction was based on secret, unsourced, uncircumstanced and unreliable ‘intelligence’ - inadmissible in our system of justice. Canada should not be party to this injustice.*” (Donald Bayne)

Dr. Diab and his family live a stressful life in limbo, not knowing when or if a further unjust process might be commenced against him. Prime Minister Trudeau must honour [his words in June 2018](#), when he acknowledged that “*this is something that obviously was an extremely difficult situation to go through for himself, for his family*” and promised to “*make sure that this never happens again*”.

Canada must prevent further miscarriage of justice and refuse any potential second extradition of Dr. Hassan Diab.

For more information:

Roger Clark
Hassan Diab Support Committee
(613) 355-2623
erogclark@gmail.com
<http://www.justiceforhassandiab.org>

AVIS AUX MÉDIAS

Pour publication immédiate (12 janvier 2024)

LE CANADA DOIT METTRE FIN À CETTE ERREUR JUDICIAIRE

Il y a six ans, le 14 janvier 2018, Hassan Diab revint au Canada. Il venait de passer trente-huit mois à la prison française de Fleury-Mérogis, dans la banlieue de Paris. Il y vécut en réclusion solitaire à raison de vingt-deux heures par jour sans jamais avoir été inculpé ou avoir été accusé formellement de quoi que ce soit. Il n'eut jamais à se défendre devant une cour de justice.

Vendredi, le 12 janvier 2018, les deux juges d'instruction anti-terroristes (Jean-Marc Herbaut et Richard Foltzer) responsables du dossier de M. Diab signèrent leur *Ordonnance de non-lieu* (72 pages). Ils avaient établi qu'aucune preuve ne justifiait un procès et ne permettait d'envoyer M. Diab devant un tribunal. Ils ordonnèrent sa libération immédiate et inconditionnelle. Cela venait clore un dossier judiciaire vieux de trente-huit ans — celui de l'attentat à la bombe contre la synagogue de la rue Copernic à Paris en 1980.

Les avocats de M. Diab, William Bourdon, Apolline Cagnat et Amélie Lefebvre déclarèrent : *« ceci est une décision exceptionnelle [...] dans l'histoire judiciaire française. La décision est fondée sur la démonstration de l'impossibilité d'attribuer à Hassan Diab une quelconque implication dans l'attentat. »*

Grâce à l'appui actif de la Ministre canadienne des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, ainsi que du personnel de l'ambassade du Canada à Paris, M. Diab put revenir à Ottawa le 14 janvier 2018. À son arrivée, au petit matin, il fut accueilli à l'aéroport par sa conjointe et ses enfants, de même que par un grand nombre de celles et ceux qui appuient sa cause.

Le sentiment de soulagement, ainsi que l'espoir que la justice avait enfin triomphé, furent de courte durée. La Chambre de l'instruction à Paris alla en appel. M. Diab devint le bouc émissaire des regroupements de victimes, alignés sur l'opinion politique ultra-conservatrice, ainsi que de la compulsion d'identifier le ou les auteurs de l'attentat de 1980. Après de nombreux délais, la Cour d'appel en France statua le 27 janvier 2021: il épongea l'ordonnance de non-lieu et ordonna le procès criminel de M. Diab.

L'avocat canadien de M. Diab, M. Donald Bayne, analysa finement la décision de la Cour d'appel (<https://www.justiceforhassandiab.org/wp-content/uploads/2021/05/DIAB-Memo-France-COA-2021-05-05.pdf>). Sa conclusion : *« les nombreuses et sérieuses erreurs factuelles, la dépendance de « preuves » si problématiques qu'il serait mieux de les ignorer, la citation erronée de l'analyse graphologique que la Cour d'appel avait elle-même commandée, le recours à de la pure spéculation dans un effort de masquer des « éléments essentiels » tels que des empreintes digitales qui disculpaient M. Diab ou des preuves fiables qu'il avait un alibi au moment du crime, la tendance opiniâtre à ne pas tenir compte des faits démontrés et l'imposition à Hassan Diab de prouver constamment son innocence absolue de manière indisputable — tout cela démontre que la décision de la Cour d'appel d'annuler l'ordonnance de non-lieu des juges d'instruction et de commander un procès criminel pour Hassan Diab est injuste et perpétue une erreur judiciaire qui perdure depuis plus de dix ans. »*

Le procès eut lieu en avril 2023, en l'absence de M. Diab. La Cour d'assises spéciale à Paris condamna M. Diab à la réclusion criminelle à perpétuité et ordonna son arrestation, malgré le fait que les deux juges d'instruction, Jean-Marc Herbaut et Richard Foltzer, avaient établi que tout arrêt pénal dans son cas serait sans fondement. « *Cette condamnation française injuste se fondait sur des anecdotes de services de renseignement anonymes, secrets et non fiables. Le Canada ne devrait pas cautionner cette injustice.* » (Donald Bayne) M. Diab et sa famille vivent dans un état de stress quotidien : ils ne savent pas quand un autre processus injuste pourrait être initié à son insu, ni si cela risque d'arriver.

Le premier ministre Trudeau devrait s'en tenir à [ses paroles de juin 2018](#), alors qu'il déclara : « *il s'agit manifestement d'une situation extrêmement pénible qu'il lui faut traverser et sa famille aussi,* » et qu'il promit de « *s'assurer que cela ne se reproduise plus jamais* ».

Le Canada doit empêcher toute autre erreur judiciaire et rejeter toute possibilité d'une deuxième extradition de Hassan Diab.

Pour de plus amples renseignements:

M. Roger Clark

Comité d'appui à Hassan Diab

(613) 355-2623

erogclark@gmail.com

<http://www.justiceforhassandiab.org>